



**Procès-verbal du Bureau Syndical
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue
Mardi 25 novembre 2025**

Lieu : Communauté de Communes du Grand Pontarlier

Date de la convocation : 18/11/2025

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents : 0

Membres présents : 5

Nombre de suffrage exprimés

5

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre à quatorze heure, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	
	Béatrix LOIZON	Excusée
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	x
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	x
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	Excusé
CC Portes du Haut Doubs	Sylvie LE HIR	Excusée
CC Val de Morteau	Cédric BOLE	Excusé
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	X
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	X
CC Plateau de Frasne et Val du Drugeon	Christian VALLET	Excusé
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	x

Était présent également : Jean Marc GROSJEAN pour la CCGP

Secrétaire de séance :

1. Approbation PV du 14 octobre 2025..... 2
2. Prévention inondation : travaux de réduction de la vulnérabilité de la commune de Doubs aux inondations 2
 - 2.1 Compléments géotechniques..... 2
 - 2.2 Destination des matériaux excédentaires 2
3. Programmes LIFE 3
 - 3.1 Courrier de soutien au maintien des budgets de financement des programmes LIFE 3
 - 3.2 Présentation du programme prévisionnel 2026..... 3
4. Attribution marché - Cartographie des habitats naturels et semi-naturels du site Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison ». 3
5. Convention adhésion réseau gestionnaires de milieux aquatiques de BFC 4
6. Questions diverses 4

Monsieur Jean-Claude GRENIER accueille les membres du Bureau, cependant au vu du nombre d'élus présents, le quorum n'est pas atteint, aucune décision ne sera validée en séance.

1. Approbation PV du 14 octobre 2025

Approbation reportée au Bureau du 09/12/2025

2. Prévention inondation : travaux de réduction de la vulnérabilité de la commune de Doubs aux inondations

L'EPAGE a engagé le projet de travaux de réduction de la vulnérabilité de la commune de Doubs aux inondations. Le bureau d'études Naldéo a été retenu pour assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération. Un planning prévisionnel a été établi pour réaliser les travaux en 2026 et la phase AVP est en cours de validation.

2.1 Compléments géotechniques

L'étude AVP a mis en évidence la nécessité d'engager des compléments géotechnique pour assurer la stabilité d'une passerelle piétonne, ainsi que des murs de soutènement en rive droite.

Une consultation a été engagée le 31 octobre 2025 et 5 bureaux d'études ont été consultés. La date de remise des offres était le 10 novembre 2025. Le montant estimé par le maître d'œuvre pour la prestation était de 13 960 € HT.

Une seule offre a été remise : le cabinet ECR Environnement, pour un montant de 7120 € HT. L'offre technique est conforme aux attentes, le Président, qui a délégation a signé le bon de commande.

2.2 Destination des matériaux excédentaires

Les travaux consistent essentiellement à créer une zone d'expansion des inondations, permettant d'abaisser significativement la ligne d'eau. Une partie des matériaux va être utilisée sur place pour niveler la rive droite sensible aux débordements, mais il est probable qu'il y ait 12000 m3 de matériaux excédentaires.

L'évacuation de ces matériaux en décharge contrôlée (style carrière ou gravière) est relativement coûteuse, et peu satisfaisante sur le plan environnemental.

Naldéo a suggéré la valorisation de ces matériaux sur des parcelles agricole et a proposé pour cela de s'appuyer sur les compétences et les connaissances du bureau d'études Terra Innova, dont c'est la spécialité. Le prestataire propose une solution clé en main permettant de garantir la solution d'évacuation des matériaux, leur bonne destination, le respect de la réglementation des déchets produits sur un chantier et une réelle valorisation agronomique.

Leur proposition tarifaire est composée d'un certain nombre d'étapes pouvant être arrêtées l'une après l'autre ou certaines peuvent ne pas être reprises :

1. screening agricole : 3 870 € HT
2. Caractérisation agropédologique 3 080 € HT
3. Analyses valeurs agronomique 600 € HT
4. Etudes opérationnelles : 12 400 € HT
5. Plan de gestion et assistance au chantier : 2 810 € HT
6. Suivi du chantier : 3 750 € HT

7. Suivi agronomique et pédologique après travaux : 3 320 € HT

Le montant total est estimé à 29 830 € HT, soit 35 796 € TTC.

A cela s'ajouteraient les coûts de transport, de mise en œuvre des matériaux, soit un coût estimé ≤ 10 €H.T./m³

Par comparaison le coût d'évacuation en centre agréé serait de l'ordre de 10 à 15 €H.T./m³

Monsieur BILLOT évoque l'idée d'être acteur sur ce sujet et de proposer les matériaux à des agriculteurs avec lesquels nous serons amenés à travailler à l'avenir dans le cadre de projet.

Les membres de bureau se prononce favorablement sur le principe d'une valorisation agricole possible des terres excavées du futur chantier de prévention des inondations à Doubs et Monsieur le Président, qui a déjà délégué pourra signer la prestation proposée par le cabinet d'étude Terra Nova, qui pourra être stoppée à chaque étape sur décision de l'EPAGE.

3. Programmes LIFE

3.1 Courrier de soutien au maintien des budgets de financement des programmes LIFE

Le nouveau budget de l'Union Européenne pour la période 2028-2034 envisage de supprimer les programmes LIFE, pour fragmenter cette enveloppe financière dans différents autres axes budgétaires. Cela ne remet pas en cause le financement du programme LIFE dont bénéficie l'EPAGE, acquis sur le budget européen 2021-2027.

La Fédération des Conservatoires d'espaces naturels propose une motion (annexe du rapport) afin de défendre un budget européen faisant de la protection de l'environnement une priorité.

Il est proposé à tous les partenaires et bénéficiaires de projets LIFE de s'associer à cette motion en la signant pour lui donner une dimension collective. L'objectif est de transmettre cette motion aux décideurs concernés (Commission européenne, députés européens, Etat français, élus locaux...) le 8 décembre prochain, à l'occasion de la Journée mondiale pour le climat.

Le nécessaire sera fait pour transmettre cette motion.

3.2 Présentation du programme prévisionnel 2026

Présentation jointe en annexe.

4. Attribution marché - Cartographie des habitats naturels et semi-naturels du site Natura 2000 « Vallées de la Loue et du Lison ».

Attribution de marché reportée au Bureau Syndical du 09/12/2025

5. Convention adhésion réseau gestionnaires de milieux aquatiques de BFC

Validation de la convention reportée au Bureau Syndical du 09/12/2025

6. Questions diverses

Concernant le transfert du Lac Saint-Point, Monsieur Cyril THEVENET précise que la convention de transfert a été signée par M. le Président et sera prochainement signée par M. le Préfet de Région. Un comité de suivi de la navigation sur le lac se tiendra le jeudi 27 novembre 2025 après-midi en sous-préfecture, en présence de l'ensemble des acteurs concernés.

Il indique également que la consultation relative à la maîtrise d'œuvre pour les travaux de réfection du barrage est terminée et que l'attribution interviendra lors du bureau du 9 décembre 2025. Toutefois, il s'interroge sur la possibilité de recourir à un contrôleur technique pour ce dossier. Les membres du bureau se déclarent favorables à cette proposition.

Par ailleurs, Monsieur THEVENET informe que suite à une sollicitation de la SAFER, celle-ci a exercé son droit de préemption pour l'acquisition d'une parcelle à Arc-Sous-Cicon. Cependant, ce droit n'a pas été respecté par le notaire et la vente a été réalisée. Il est envisageable de demander à la SAFER d'intervenir afin de faire respecter ce droit. M. Olivier BILLOT souligne l'importance de valider cette intervention.

Monsieur THEVENET indique avoir pris contact avec la compagnie d'assurance GROUPAMA, qui accepte d'étudier la demande de couverture dans le cadre de la responsabilité civile de l'EPAGE.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h00.

Le secrétaire de Séance

Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY